



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2017/3254

Lyon 9e - Echange foncier avec soulte entre la Ville de Lyon et le syndicat des copropriétaires de l'immeuble 120-123 rue du Château – Parc du Vallon – Déclassement du domaine public communal des parcelles cédées par la Ville de Lyon - EI 09156 - Numéros d'inventaires 09156 T 007-01 (Entrant) ; 09156 T 001 – 02 (Sortant) – Opération 09156040 - Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'AP 2015-1 "Aménagements espaces publics et verts 2015-2020" - programme 00012 "Espaces publics"

Direction Centrale de l'Immobilier

**Rapporteur** : Mme GAY Nicole

**SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2017**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 28 SEPTEMBRE 2017

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 18 SEPTEMBRE 2017

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 28 SEPTEMBRE 2017

DELIBERATION AFFICHEE LE 5 OCTOBRE 2017

**PRESIDENT** : M. KEPENEKIAN Georges

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINÉ, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, Mme MANOUKIAN, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme RIVOIRE (pouvoir à Mme BLEY), M. DAVID (pouvoir à Mme NACHURY), M. FENECH (pouvoir à Mme de LAVERNEE), Mme BRUGNERA (pouvoir à M. CORAZZOL), Mme FONDEUR (pouvoir à M. LEVY), M. RUDIGOZ (pouvoir à Mme REYNAUD), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), M. JULIEN-LAFERRIERE (pouvoir à Mme HAJRI)

**ABSENTS NON EXCUSES** : M. BOUDOT

2017/3254 - LYON 9E - ECHANGE FONCIER AVEC SOULTE ENTRE LA VILLE DE LYON ET LE SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES DE L'IMMEUBLE 120-123 RUE DU CHATEAU – PARC DU VALLON – DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DES PARCELLES CEDEES PAR LA VILLE DE LYON - EI 09156 - NUMEROS D'INVENTAIRES 09156 T 007-01 (ENTRANT) ; 09156 T 001 – 02 (SORTANT) – OPERATION 09156040 - LANCEMENT DE L'OPERATION ET AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'AP 2015-1 "AMENAGEMENTS ESPACES PUBLICS ET VERTS 2015-2020" - PROGRAMME 00012 "ESPACES PUBLICS" (DIRECTION CENTRALE DE L'IMMOBILIER)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 6 septembre 2017 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2015/1195 du 9 juillet 2015, vous avez approuvé le plan d'équipement Pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet « Acquisition de foncier ».

Par délibération n° 2017/2939 du 29 mai 2017, vous avez approuvé l'actualisation des Autorisations de programme dont celle « Aménagements espaces publics et verts 2015-2020 » n° 2015-1 - programme 00012.

La Ville de Lyon est propriétaire de la parcelle de terrain cadastrée AT 2, sise lieudit « VC la Duchère 2<sup>e</sup> Avenue » à Lyon 9<sup>e</sup>, représentant une superficie de 24 918 m<sup>2</sup> et constituant une partie du Parc du Vallon.

La copropriété située 120 rue du Château à Lyon 9<sup>e</sup> est propriétaire quant à elle de la parcelle cadastrée AT 3, sise rue du Château à Lyon 9<sup>e</sup>, représentant une superficie d'environ 12 303 m<sup>2</sup> et correspondant au terrain d'assiette de ladite copropriété.

Dans le cadre du réaménagement du parc du Vallon, la Ville de Lyon a sollicité le syndicat des copropriétaires représenté par la Régie Franchet en vue de procéder à un échange consistant pour la Ville de Lyon à :

- acquérir des emprises dépendant des espaces extérieurs de la copropriété afin de les intégrer au Parc du Vallon ;
- céder au syndicat des copropriétaires des emprises déjà utilisées de fait par les copropriétaires de l'immeuble 120-123, rue du Château.

Selon le plan de division foncière réalisé par Axis Conseil, géomètre expert, la Ville de Lyon céderait donc au syndicat des copropriétaires une superficie totale de 974 m<sup>2</sup> correspondant aux parcelles de terrains cadastrales suivantes :

- AT 41 pour 687 m<sup>2</sup>, AT 42 pour 282 m<sup>2</sup>, AT 43 pour 2 m<sup>2</sup>, et AT 44 pour 3 m<sup>2</sup>.

En contrepartie, la Ville de Lyon deviendrait propriétaire d'une superficie totale de 1 666 m<sup>2</sup> correspondant aux parcelles de terrains cadastrales ci nommées :

- AT 46 pour 1 229 m<sup>2</sup>, AT 47 pour 311 m<sup>2</sup>, AT48 pour 125 m<sup>2</sup>, AT 49 pour 1 m<sup>2</sup>.

Au terme de cet échange, la propriété Ville de Lyon sera désormais constituée des parcelles cadastrées AT 40 (précédente parcelle AT 2), AT 46, AT 47, AT 48, AT 49, pour 25 610 m<sup>2</sup>.

Cet échange interviendra moyennant le versement par la Ville de Lyon au profit du syndicat des copropriétaires de l'immeuble 120-123 rue du Château, représenté par la régie Franchet, d'une soulte de 35 000 euros, montant correspondant à la différence des valeurs vénales des terrains échangés telles qu'estimées par France Domaine selon l'avis n° 2016 - 389V2684 du 6 décembre 2016.

Les parcelles de terrains propriété Ville de Lyon dépendant du domaine public communal, il convient préalablement à la cession de procéder à leur déclassement, sachant que leur désaffectation a été constatée par arrêté en date du 9 août 2017 pris après avoir recueilli l'avis de M. le Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement.

Les frais notariés seront supportés par la Ville de Lyon.

L'acquisition des parcelles de terrains situées 120-123, rue du Château à Lyon 9<sup>e</sup> pour un montant de 35 000,00 euros correspondant à la soulte ainsi que les frais notariés estimés à 3 000,00 euros, sont à financer par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1 « Aménagements espaces publics et verts 2015-2020 » - programme 00012.

Vu les délibérations n° 2015/1195 du 9 juillet 2015 et n° 2017/2939 du 29 mai 2017 ;

Vu l'arrêté de désaffectation en date du 9 août 2017 ;

Vu l'avis de France domaine en date du 6 décembre 2016 ;

Vu ledit projet d'acte d'échange ;

M. le Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement ayant été consulté par courrier le 17 juillet 2017 ;

Vu l'avis du Conseil du 9<sup>e</sup> arrondissement ;

Oùï l'avis de la commission immobilier, bâtiments ;

### **DELIBERE**

1. Le Conseil municipal prononce le déclassement des parcelles AT 41 pour 687 m<sup>2</sup>, AT 42 pour 282 m<sup>2</sup>, AT 43 pour 2 m<sup>2</sup>, et AT 44 pour 3 m<sup>2</sup> représentant une superficie totale de 974 m<sup>2</sup>.

2. L'échange foncier aux conditions précitées, moyennant le versement d'une soulte de 35 000 euros auprès du syndicat des copropriétaires de l'immeuble 120-123 rue du Château représenté par la Régie Franchet, est approuvé.

3. M. le Maire est autorisé à signer l'acte authentique à intervenir ainsi que tout document y afférent.

4. Cette opération n° 09156040 ainsi que les frais notariés seront financés par affectation d'une partie de l'AP 2015-1 « Aménagements espaces publics et verts 2015-2020 » - programme 00012.

5. Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, la dépense en résultant, à laquelle s'ajoutent les frais notariés estimée à 38 000,00 euros, sera financée à partir des crédits de paiements inscrits ou à inscrire au budget de la Ville de Lyon, sur le programme n° 00012, AP 2015-1, opération 09156040 et sera imputée sur le chapitre 21, fonction 823, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations, compte tenu des aléas pouvant survenir :

- 2017 : 35 000,00 euros ;
- 2018 : 3 000,00 euros.

6. Les modifications apportées (entrées et sorties) au patrimoine de la Ville de Lyon seront réalisées conformément aux dispositions budgétaire et comptable de la M14, comme suit :

Etat inventaire	N° d'inventaire	Désignation	Surface acquise m²	Surface cédée m²	Surface totale de l'EI m²	compte nature	Montant	Observations
Sortant	09156T001-02	Parcelles de terrain (AT41-AT42-AT43-AT44)	/	974,00	24 918,00	2113		
Entrant	09156T007-01	Parcelles de terrain (AT46-AT47-AT48-AT49)	1 666,00	/		2111		Versement d'une soulte de 35 000,00 euros par la Ville de Lyon
Entrant	09156T007-01	Frais notariés – parcelles de terrain				2111	3 000,00	

(Et ont signé les membres présents)  
 Pour extrait conforme,  
 Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Nicole GAY